

CONSEIL MUNICIPAL 15 mai 2025.

Début 20H07

**Présents : Pascal SALANIE – Serge BAZIN — Joëlle MONTAGNE - Philippe BURNENS — Nelly ESPAGNAT - Ludovic GEAY-
Sandrine GAZARD-MAUREL -**

Absents avec procuration :

Absents sans procuration : - Frédéric DAVID Cécile GUEGUEN

Secrétaire de séance : Sandrine GAZARD-MAUREL

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h07.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée désigne Sandrine GAZARD-MAUREL comme secrétaire de séance.

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2025 :

Le compte-rendu transmis aux conseillers municipaux est adopté à l'unanimité.

Point 1 : bail emphytéotique parcelle SFR

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de la société Cellnex France Groupe de mettre en place un bail emphytéotique d'une durée de 30 ans sur la parcelle E 1017 où est implantée l'antenne téléphonique SFR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide/rejette cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

VOTE : POUR

CONTRE

ABSTENTION

Report du Vote, la question doit faire l'objet d'autres échanges et de prise de renseignements complémentaires.

VOTE du compte rend du dernier conceil municipal : 7 Votes POUR

DIVERS :

- **PCS** : c'est un document complexe à compléter, des erreurs qui avaient été faites ont été corrigées, le groupe de travail continue, il y a encore un long travail.

- **COOP** : Le conseil se réunira le 23/05, sur le site pour envisager les travaux restants, et programmer une date pour venir faire du rangement, du tri, du nettoyage, et du déblayage.
- **DEFIBRILATEUR** : l'appareil est installé, la pose inclue le suivi annuel, et le 16/05 à 9h, une formation aura lieu réalisée par l'installateur, le maire y participera ainsi que des membres du conseil, les agents de la commune aussi.
- **REFERENT MOUSTIQUE** : Sandrine gazard-maurel est la référente sur la commune, l'information va être diffusée sur le site de la commune et le Facebook afin de rappeler les bonnes pratiques.
- **PLUI** : la première phase est arrêtée avec la COM-COM, le PLUI réalisé est proche de celui déjà établi, la phase d'enquête publique va démarrer et l'approbation est prévue pour la fin d'année 2025. Le débat sur les modifications souhaitées et les délibérations auront lieu au prochain Conseil Municipal le 12 juin 2025.
- **ECOLE** : la prochaine réunion du SIVU aura lieu le 17 juin seront Pascal Salanié et Joelle Montagne y seront présents. Le SDAIL accompagne la commune sur le projet de travaux de la cour d'école. La couverture et la toiture sont également à resuivre mais il est difficile de trouver un artisan disponible.
- **DIVERS** :
 - le 2 Juin, Jean Marc Vayssouze invite les maires de la Communautés de communes, 11 maires, pour son compte rendu de mandat, la réunion se tiendra dans la salle de la mairie d'Anglars-Nozac, et suivra un repas à l'auberge du village. Pascal Salanié évoquera les projets à venir tels que la station de Pompage et les travaux de l'école. Le précédent sénateur n'avait pas donné suite aux demandes qui lui avaient été faites.
 - Une dalle en pierre naturelle est commandée et sera posé devant la statue du monument aux morts
 - Dans le cadre de la restauration du petit patrimoine, un devis est en cours pour rénover les menuiseries du Four à Pain, il a été demandé à un artisan qui travaille de façon traditionnelle et elles seront en châtaigner. Il s'agit d'1 porte, de 2 fenêtres et d'1 volet.
 - La station de Pompage : la commune est toujours dans l'attente de l'intervention de l'entreprise DE NARDI à la suite du devis signé il y a 1 an concernant la façade, un bardage, les gouttières, la toiture et l'étanchéité du puits.
 - Le boulodrome à des soucis d'éclairage, AEMT va réaliser les travaux pose et fournitures comprises.

- Le Budget travaux du bâtiment de la mairie doit être étudié afin d'installer un rideau électrique changer 1 paire de volet, et créer une avancée de toit. Un des logements de ce bâtiment doit également faire l'objet de la rénovation de la salle de bain et du changement des radiateurs .

Fin du Conseil à 20h45.